RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

CATALYSE
CENTRE DE FORMATION
C.F.A BY CATALYSE

LES AIDES

POUR VOUS ACCOMPAGNER DURANT VOTRE PARCOURS EN APPRENTISSAGE

Rejoins nous et kiffe ta formation :

CATALYSE CFA

Des dispositifs pour l’accès et le maintien au logement

- **Avance LocaPass**

L'avance Loca-Pass est un prêt (sans intérêts, ni frais de dossier) pour aider le futur locataire à verser le dépôt de garantie. Elle doit être rendue au locataire lorsqu'il quitte le logement, après qu'il a rendu les clés du logement au propriétaire.

- **La garantie Visale**

La garantie visale est une caution gratuite proposée au locataire par Action Logement. Elle prend en charge le paiement du loyer et des dégradations locatives de la résidence principale, en cas de défaillance du locataire Garantie VISALE.

- **Foyer de jeune travailleur**

Pour obtenir une place en foyer de jeunes travailleurs, vous devez être âgé(e) de 16 à 30 ans maximum et être en situation d'emploi, de formation, ou bien en cours de scolarité ou d'études, vivre seul ou en couple mais sans enfant, disposer de papiers d'identité.

Qui est bénéficiaire des aides APL :

L'APL est une **aide financière au logement octroyée aux salariés, aux chercheurs d'emploi** ayant un revenu inférieur à 12 000€ mais **les APL étudiants existent aussi**.

Une personne qui souhaiterait percevoir cette aide au logement doit respecter certaines conditions :

- Être ressortissant Français, Suisse ou Européen
- Être locataire d'un logement en France
- Ne pas avoir de lien de parenté avec le propriétaire de l'appartement ou maison
- Avoir des ressources financières inférieures à certains plafonds (salaire, bourse, ...)

Modalités d'attribution de l'aide au logement :

La demande d'aide au logement se fait au moment de l'emménagement dans l'appartement étudiant. Le premier versement a souvent lieu deux mois après la demande de l'APL.

Tous les **versements sont automatiquement suspendus au 1er Juillet** pour tous les étudiants, sauf si ce dernier a informé la CAF du maintien du logement pendant l'été.

Versement et montant des aides :

Le montant de cette aide financière est calculé en prenant en compte plusieurs facteurs, tels que le revenu total du foyer, sa composition, la situation familiale, l'âge, la santé, ou encore le type de logement habité (appartement, maison, propriétaire ou locataire).

Dans le cas de l'APL, il s'agit d'un **versement mensuel allant de 45 à 295€ par mois suivant la situation de l'étudiant**.

Comment faire sa demande d'APL étudiant ?

Le dossier de demande d'aide au logement doit se faire directement sur le site de la CAF. Le propriétaire du logement devra remplir une attestation au loyer mentionnant différentes caractéristiques de l'appartement.

Afin d'établir un budget pour un étudiant, il sera nécessaire de créer rapidement son dossier pour l'APL. En effet les aides au logement ne peuvent être rétroactives. Les aides seront perçues uniquement après réception du dossier de l'étudiant par la CAF.

La caution d'un logement étudiant :

Dans le cas où l'entourage de l'étudiant (famille ou ami(s)) ne peut se porter caution pour son appartement, il existe la garantie Visale. Il s'agit d'un service proposé par Action Logement qui offre aux étudiants (sans conditions de ressources financières) leur caution pour tout type de logement (résidence universitaire, logement conventionné, logement non conventionné ...)

3 types d'aides au logement :

- **L'APL** (Aides Personnalisées au logement) : Elle est calculée en fonction de la situation du logement, quelle que soit la situation familiale **(étudiant célibataire ou en couple avec ou sans personne à charge)**. Cette aide est versée tous les mois, directement au propriétaire ou au locataire. Chaque changement de situation doit être déclaré, car le montant de l'aide s'adapte en permanence à la situation du logement.

- **L'ALF** (Aides au Logement à caractère Familial). L'allocation financière est versée dans le cas où l'**étudiant a une ou plusieurs personnes à sa charge** dans le logement occupé.

- **L'ALS** (Allocation de Logement Social). Celle-ci est versée **seulement si l'étudiant n'est éligible à aucune des deux premières aides au logement** (citées ci-dessus). Cette aide au logement varie selon la composition du foyer, du lieu du logement ainsi que par rapport aux ressources du foyer. Elle est réservée aux résidences principales ainsi qu'à certaines conditions d'occupation et de décence.

Les aides au logement locales :

Outre les aides financières nationales, il existe de nombreuses aides et bourses subventionnées par les départements ou les régions.

- **L'AILE** (Aide à l'Installation dans un Logement Étudiant) : La ville de Paris et le CROUS ont mis en place cette aide financière qui s'élève à 900€, afin d'aider leurs étudiants à s'installer dans un logement du parc privé de la ville et de son agglomération (académies de Paris, Créteil et Versailles).
- **L'APE** (Allocation de Premier Équipement) : Cette allocation financée par La Réunion propose de venir en aide au premier équipement d'un logement étudiant. La prime étudiante est comprise entre 300 et 500€.
- **Mobili-jeune** (Aide pour le loyer des étudiants alternants) : Mobili-Jeune est une subvention nationale qui vise à alléger la quittance de loyer pour les alternants (apprentis ou en contrat de professionnalisation) de moins de 30 ans. Avec un montant de l'aide financière qui peut varier entre 10 et 100€ par mois.

Dispositifs pour la mobilité

Aide de 500€ au permis de conduire

Mobili pass :

Mobili-Pass est une aide financière destinée à soutenir certains salariés pour leur déménagement pour raisons professionnelles. Descriptif de l'aide, conditions d'éligibilité : tout ce qu'il faut savoir.

Mobili jeune

L'aide mobili-jeune est une aide au logement qui s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans. Cette aide permet de prendre en charge une partie du loyer ou redevance pour les logements-foyer ou résidences sociales pendant la durée d'une formation en alternance. Elle est versée par Action logement.

Dispositifs spécifiques

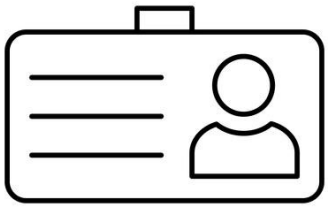

La carte d'étudiant

Le pass culture

Découvrez les aides

auxquelles vous avez le droit

juste ici

Besoin d'aide ?

Rapprochez-vous de l'équipe de Catalyse qui vous accompagnera dans votre démarche !

2	80%	85%
SUCCURSALES	TAUX DE RECOMMANDATION	TAUX DE CERTIFICATION

CATALYSE

- 281 Route d'Espagne 31100 TOULOUSE
- Chemin Saint Frai 65600 SEMEAC
- Catalyse Avenue de Lattre de Tassigny 64000 PAU

Société au capital de 50 000 € - RCS Tarbes B 407 654 375 – APE 8559 A
enregistré sous le N° 73650023765 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état)